



Bilan annuel et perspectives

Infrastructures, santé et taxes en point de mire

Date: 28 février 2022

Les tarifs postaux, les tarifs hospitaliers et les prix des génériques, les tarifs communaux de l'eau, des eaux usées et des déchets, les prix du gaz ainsi que les coûts du trafic des paiements numériques ont été des thèmes traités par le Surveillant des prix en 2021. Ceux-ci restent d'actualité pour l'année en cours. Le Surveillant des prix s'occupera également de manière plus approfondie des émoluments administratifs de la Confédération. Il espère que la révision de la loi sur les cartels et de la loi contre la concurrence déloyale, entrées en vigueur au début de l'année, donneront un nouvel élan à la lutte contre l'îlot de cherté.

En raison d'une **révision de l'ordonnance générale sur les émoluments** de la Confédération, le Surveillant des prix est, depuis le début de cette année, explicitement compétent pour l'examen approfondi des émoluments administratifs de la Confédération. Les premiers tarifs des émoluments lui ont déjà été soumis. Les **modifications de la loi sur les cartels** (LCart) et de la **loi contre la concurrence déloyale** (LCD), qui sont entrées en vigueur au début de cette année en tant que contre-projet à l'initiative pour des prix équitables, sont d'une importance capitale dans la lutte contre l'îlot de cherté: Désormais, les entreprises relativement puissantes sur le marché sont également soumises à la LCart. Les entreprises en Suisse ne doivent plus être discriminées lors de l'achat de produits et de services à l'étranger. Le *géoblocage*, critiqué depuis des années par le Surveillant des prix, a été interdit dans la LCD. Le Surveillant des prix accompagnera ces nouveautés et espère qu'elles déploieront les effets escomptés dans la lutte contre l'îlot de cherté suisse.

Au cours de l'année écoulée, la pandémie de coronavirus a également laissé des traces dans les activités du Surveillant des prix: Ce dernier s'est notamment penché sur les prix des **tests de laboratoire pour le Sras-CoV-2** (en particulier les tests antigéniques rapides) et sur les coûts des vaccins Covid-19. A ce sujet, il a adressé au Conseil fédéral des recommandations formelles visant à réduire ces prix et les forfaits pour l'administration des vaccins. En conséquence, les prix des tests de laboratoire ont été légèrement réduits, mais restent encore trop élevés. Les forfaits ont par contre été augmentés au lieu d'être réduits.

Les transports publics ont continué à être fortement touchés par la crise du coronavirus. Le trafic grandes lignes, en particulier, a subi de plein fouet la baisse du nombre d'usagers. La stabilité des prix a pu être assurée pour le moment. Dans le contexte de l'évolution des habitudes de vie et de travail (*télétravail*), il est indispensable de proposer de nouvelles offres adaptées et à des prix attractifs.

L'année dernière, les **prix du gaz** ont fortement augmenté. En conséquence, le Surveillant des prix a ouvert, dès l'automne 2021, plusieurs enquêtes sur des augmentations de prix que les entreprises avaient justifiées par la hausse des coûts d'approvisionnement en gaz naturel. Ces enquêtes se poursuivent.

Le Surveillant des prix s'est mis d'accord avec **la Poste Suisse SA** sur un paquet de prix et de mesures dans le domaine des colis et du courrier pour 2022 et 2023. Dans l'ensemble,

ces mesures ne devraient pas avoir d'impact sur le résultat de l'entreprise. L'élément principal est constitué par de nouvelles mesures, relatives à l'expédition de colis, avantageuses pour les PME. En contrepartie, l'affranchissement des lettres du courrier A et B a été légèrement augmenté. En revanche, le Surveillant des prix a refusé une augmentation des prix des colis postaux.

L'examen des tarifs hospitaliers dans l'assurance de base a constitué un autre point fort de l'activité du Surveillant des prix. Il a fallu calculer un nouveau benchmark national pour les **tarifs stationnaires des hôpitaux somatiques aigus** et des **cliniques psychiatriques**. Ces valeurs de référence servent de base aux recommandations formelles du Surveillant des prix. Celui-ci a également été actif dans le domaine des **tarifs hospitaliers de l'assurance-maladie complémentaire**. Une enquête du Surveillant des prix a montré que, dans ce domaine, les tarifs hospitaliers sont disproportionnés par rapport aux coûts supplémentaires effectifs des prestations complémentaires. Il existe donc des indices clairs que les tarifs dans le domaine de l'assurance complémentaire sont trop élevés sur l'ensemble du territoire. Il est urgent d'agir. Le Surveillant des prix est en contact étroit avec la branche concernée et la FINMA.

Une **comparaison actualisée des prix des génériques** met en lumière le caractère excessif des prix suisses. La comparaison porte sur le prix du générique le moins cher pour 20 substances actives à fort chiffre d'affaires dont le brevet a expiré. Par rapport aux 15 pays de comparaison, ces prix sont en moyenne plus de deux fois et demie plus élevés en Suisse (+165%), les médicaments originaux dont le brevet a expiré étant 64% plus chers. L'introduction d'un système de prix de référence efficace aurait pu remédier à cette situation. Le Parlement a malheureusement rejeté l'introduction d'un tel système pour le moment. Il s'agit maintenant de développer rapidement des modèles alternatifs et des systèmes d'incitation permettant de maîtriser les prix dans les plus brefs délais.

Le Surveillant des prix a été très actif dans les domaines communaux de **l'approvisionnement, de l'épuration des eaux et de l'élimination des déchets**. Le nombre de tarifs soumis a encore augmenté. Le Surveillant des prix a analysé au total 102 tarifs d'eau, 81 tarifs d'eaux usées et 82 tarifs de déchets.

Dans le domaine des **services financiers**, le Surveillant des prix a analysé le modèle de frais de **Worldline/Six Payment Services SA** ("SIX") pour les cartes de débit VISA (VPAY et Visa Debit) et MasterCard Debit nouvellement introduites. Il a constaté qu'avec le nouveau modèle, les transactions de faible valeur étaient nettement moins chères que les montants fixes des "anciennes" cartes Maestro ou VPAY. En revanche, pour les transactions d'un montant plus élevé des augmentations de prix disproportionnées ont été constatées. Le Surveillant des prix a pu obtenir un accord à l'amiable avec Worldline/Six Payment Services AG ("SIX"), leader du marché, avec un plafonnement des prix qui protège désormais les commerçants contre des hausses de prix injustifiées pour les transactions d'un montant plus élevé.

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2021

La Surveillance des prix a traité 1440 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur des prix et des tarifs du *domaine de la santé* (17.3 %) suivi du domaine des banques/services financiers (11.3 %) et de l'expédition de lettres et de paquets, *y compris les frais de dédouanement* (11.0 %). Le Surveillant des prix a obtenu 5 nouvelles solutions à l'amiable. Les autorités ont soumis 552 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Dans 210 cas celui-ci a édicté une recommandation. Le plus grand nombre de recommandations concerne les *tarifs des déchets ainsi que de l'eau et de l'épuration* (130).

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, Tel. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef de bureau, Tel. 058 462 21 03